



## BASSIN DE VIE DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION TERRITORIALE DU 09/06/2016 A MARSEILLE

**Objectif** : analyser la situation actuelle en matière de répartition des compétences climat, air, énergie, et de financements croisés, en amont de l'écriture de la CTEC.

#### Présents à la réunion

Prénom Nom	Collectivité
Corinne PINA	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (AMP)
Raphaël MARI	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (AMP)
Marjorie VIDAL	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (AMP)
Sébastien COLL	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne (AMP)
Cécile BALESTRINI	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne (AMP)
Elodie DAHAN	Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne (AMP)
Sandrine BOIRON	Communauté d'agglomération du pays de Martigues (AMP)
Christine GILLET	Commune d'Aix-en-Provence
Fabienne PEREZ	Commune de Marseille
Sylvain MICHALLET	Commune de Marseille
Dominique AZERMAI	Département des Bouches-du-Rhône
Céline MAZE	DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur
Audrey BENEDETTI	Métropole Aix-Marseille-Provence
Vincent Ochier	Métropole Aix-Marseille-Provence
Jefferson BROTONS	Métropole Aix-Marseille-Provence
Sandra DELCORSO	Métropole Aix-Marseille-Provence
Catherine RETORE	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Folco LAVERDIERE	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
David GRZYB	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Gilles VRAIN	Agence Mars
Jean LECROART	Artelia



## Benchmark thématique des actions existantes

Thématique	Collectivité	Actions <i>(Liste non exhaustive : aperçu de qui fait quoi selon les types de collectivités)</i>
<b>Efficacité énergétique et patrimoine public (bâtiment et éclairage)</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Réhabilitation de bâtiments publics (exemplarité) par les Communes.</li> <li>&gt; Postes de CEP / économe de flux : portés par les EPCI (et par la Ville d'Aix-en-Provence), mais ne couvrant pas tout le territoire.</li> <li>&gt; Réalisation de schémas directeurs d'éclairage public par le SMED13 (dans le cadre de groupements de commandes associant les différentes collectivités du territoire, hors Marseille, non adhérente au Syndicat) ; qui assure par ailleurs une capitalisation des données (hors Marseille) sur l'éclairage public au sein d'un SIG en propre.</li> </ul>
	Territoires de projet	
	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Poste d'économe de flux dédié au patrimoine du Département.</li> <li>&gt; Mise en place d'un dispositif d'aide aux collectivités : « fonds départemental pour la mise en œuvre du PCAET ».</li> </ul>
<b>Efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et tertiaires</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Volet énergie dans l'OPAH du SAN Ouest Provence.</li> <li>&gt; Programme métropolitain de rénovation thermique des bâtiments.</li> <li>&gt; Mise en place coordonnée des plateformes territoriales de la rénovation énergétique, portées par les ALEC de Marseille et Aix et ayant vocation à couvrir l'ensemble du territoire de la Métropole.</li> </ul>
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Adapter le territoire au changement climatique</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Contrat de nappe de la Crau tenant compte du changement climatique (San Ouest Provence).</li> <li>&gt; Contrat de baie de la métropole (objectif : atteindre les objectifs du SDAGE, qui intègre l'adaptation au changement climatique).</li> </ul>
	Territoires de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Travaux du Parc National des Calanques.</li> </ul>
	Département	
<b>Promouvoir le mix énergétique et développer les énergies renouvelables</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Mise en place de projets de développement des EnR sur le patrimoine public par les communes (exemplarité) : chaudières bois, panneaux PV, etc.</li> <li>&gt; Développement d'une stratégie métropolitaine EnR (Métropole Aix Marseille Provence) incluant notamment le déploiement des réseaux de chaleur et la subvention de projets innovants.</li> <li>&gt; Schéma de développement des énergies renouvelables du Pays d'Aix</li> </ul>
	Territoires de projet	
	Département	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Elaboration d'un schéma départemental de développement des ENR par le Département (CD13).</li> </ul>
<b>Promouvoir l'économie circulaire</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires mises en place par les communes.</li> <li>&gt; Projet PIICTO (GPM).</li> </ul>
	Territoires de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Etude sur l'économie circulaire de la Vallée de la Durance et le Sud Lubéron. Un projet est en cours de mise au point avec des entreprises</li> </ul>
	Département	
<b>Gestion des déchets</b>	Communes et EPCI	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Création du site internet « Trions nos déchets » destiné au grand public (Marseille Provence Métropole).</li> <li>&gt; Portage des ressourceries par les EPCI ou les communes (CU Marseille Provence Métropole, CA Pays de Martigues, commune de Venelles, etc.).</li> </ul>
	Territoires de projet	



Thématique	Collectivité	Actions <i>(Liste non exhaustive : aperçu de qui fait quoi selon les types de collectivités)</i>
	Département	> Les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux et du BTP des Bouches-du-Rhône ont été adoptés et sont en vigueur sur le territoire jusqu'à l'adoption du plan régional déchets.
<b>Maîtriser l'urbanisation</b>	Communes et EPCI	> Charte de l'aménagement durable (San Ouest Provence).
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Mobilité</b>	Communes et EPCI	> Plans de Déplacement Administration (PDA) réalisables par tout niveau de collectivité. > Poste dédié (pour tout ou partie) au covoiturage (CA du Pays d'Aix). > Observatoire de la mobilité (CA du Pays d'Aix). > EPCI : organisation de l'intermodalité et des transports en commun.
	Territoires de projet	
	Département	
<b>Lutter contre la pollution de l'air</b>	Communes et EPCI	> Des actions mises en place à l'échelle EPCI : actions de lutte contre la pollution de l'air sur des périmètres ciblés par Marseille Provence Métropole dans le cadre d'une PUQA ; Projet de création de l'outil de prise décision par rapport à l'impact en termes de Pollution de l'Air : Epop Air par le San Ouest Provence ; etc.
	Territoires de projet	
	Département	> Le Département dispose d'un PDA.

## Etat des lieux des enjeux relatifs à la rationalisation de l'action publique sur l'air, l'énergie et le climat

### Enjeux transversaux :

- Enjeu 1 : sur le diagnostic. Réaliser des bilans assez précis mais définir le bon niveau de finesse des études pour avoir un bilan couvrant toutes les collectivités.

Trois bilans sont en cours :

- GES avec la production de données dans les villes, les intercommunalités.
  - Plans climat : ils sont très différents d'un territoire à l'autre.
  - Patrimonial.
- Enjeu 2 : sur l'ingénierie locale. Le transfert de compétence et donc de personnel risque de conduire à une perte d'ingénierie locale et à un manque de relais interne dans la mise en place du PCAET métropolitain. Comment dès lors financer les opérations exemplaires portées par les communes sur leur patrimoine ? Quel rôle pour les EPCI dans l'assistance technique ?
  - Enjeu 3 : sur les financements et leur harmonisation. Il existe une multitude de situations. Le SMED13 finance par exemple des actions sur l'éclairage public mais hors Marseille. Le Département aide les communes pour la mise en œuvre des Plans Climat. Le Pays d'Aix finance directement des projets en complément des aides de la Région et de l'ADEME en direction des particuliers.



## **Enjeux liés à la réhabilitation énergétique des bâtiments :**

### **Patrimoine public :**

Il paraît peu utile de faire des audits énergétiques de bâtiments publics en l'absence de projet de rénovation. Le rôle des CEP / économistes de flux est de systématiser la réalisation de ces audits en cas de projet avéré.

- Enjeu 1 : la mutualisation des PCAET à l'échelle métropolitaine pose la question du devenir des politiques d'efficacité énergétique sur le patrimoine public (volets Patrimoine et Services des PCAET communaux et intercommunaux).
- Enjeu 2 : la mise en place d'un dispositif permettant de réaliser des groupements de commande et délivrant un service de tiers financement serait un outil très utile, que ce dispositif soit développé à l'échelle régionale (AREA) ou métropolitaine.
- Enjeu 3 : la formation des maîtrises d'ouvrage publiques, mais aussi des maîtrises d'œuvre (architectes, BE, etc.) est une condition *sine qua non* de la mise en œuvre efficace d'actions de rénovation énergétique du patrimoine public (formation à la démarche BDM, labellisation RGE, etc.).

### **Habitat / Tertiaire :**

- Enjeu 1 : coopération en cours entre les deux ALEC d'Aix et Marseille pour un service unifié de PTRE sur l'ensemble du territoire de la Métropole. Plus globalement, le travail en cours de mise en réseau des Plateformes de la région sera utile pour mutualiser les outils, capitaliser et échanger les retours d'expériences.
- Enjeu 2 : la rénovation énergétique des copropriétés constitue un enjeu important pour la Métropole, avec des dispositifs divers et complexes (ANRU, ANAH, etc.).
- Enjeu 3 : il paraît utile et pertinent de clarifier le positionnement du Département vis-à-vis des PTRE (notamment en termes de financement), en relation avec son rôle de chef de file sur la précarité énergétique.

NB : le Département finance depuis plusieurs années les EIE et l'ALEC.

- Enjeu 4 : sensibiliser et former les services aménagement et urbanisme pour inscrire des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique dans les cahiers de prescription de ZAC, pour les logements comme pour les bâtiments tertiaires.

## **Enjeux liés à l'adaptation au changement climatique :**

- Enjeu 1 : sensibiliser et former les services aménagement et urbanisme pour inscrire l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme (taux d'imperméabilisation des sols dans les cahiers communaux par exemple) ; en s'appuyant sur les outils à disposition (portail DRIAS par exemple).
- Enjeu 2 : une difficulté notable pour l'intégration de l'adaptation sur le terrain (instruction des permis de construire par exemple).

## **Enjeux liés à la promotion du mix énergétique et au développement des énergies renouvelables (EnR) :**

La stratégie de développement des EnR de la Métropole met en avant plusieurs actions prioritaires, parmi lesquelles l'évolution du réseau électrique (pour absorber la production croissante d'énergie intermittente) ; l'autoproduction d'électricité ; le développement d'EnR innovantes (hydrogène et bio-pétrole notamment) ; le développement de la biomasse (filière bois et valorisation des déchets verts) et de l'éolien. Sa mise en œuvre révèle plusieurs enjeux liés à l'organisation de l'action publique :

- Enjeu 1 : la mutualisation des AO et la création d'outils dédiés de réalisation de projets (ex : création de SEM ou de SPL de production d'énergie renouvelable).
- Enjeu 2 : clarification des compétences et du champ d'action des différents acteurs publics impliqués : Métropole, SMED13, Communes.



### **Enjeux liés à l'économie circulaire**

La Métropole souhaite valoriser les projets existants et en déployer de nouveaux dans le champ de l'économie circulaire en général et de l'écologie industrielle en particulier, avec deux enjeux essentiels en relation avec la CTEC :

- Enjeu 1 : La lisibilité des projets existants, très transversaux et donc très complexes à expliquer et à suivre pour les élus comme pour les partenaires.
- Enjeu 2 : le soutien technique et financier : il n'existe pas de soutien réel de ces projets à l'échelle de la Métropole. Le schéma régional d'économie circulaire est très attendu.

### **Enjeux liés à la gestion des déchets :**

La Métropole a vocation à articuler les politiques de gestion des déchets ménagers et assimilés. Un groupe de réflexion dédié a été lancé à cet effet. Les axes prioritaires, au-delà de la mise en cohérence des politiques, sont : la valorisation des bio-déchets et le déploiement des ressourceries.

- Enjeu 1 : mettre en place une évaluation et des indicateurs communs. La production des données sur les déchets ménagers et assimilés par les intercommunalités est assez constante et homogène mais pas leur traitement. Un observatoire départemental est prévu pour fin 2017 en complément de l'observatoire régional des déchets.
- Enjeu 2 – La généralisation : Marseille Provence finance les projets sur la prévention des déchets et sera en 2017 territoire zéro déchet. La Métropole et l'ADEME (co-financeur) souhaite étendre le périmètre de ces actions à l'échelle métropolitaine.
- Enjeu 3 : développer les conventions d'objectifs (ex : celle de Marseille Provence avec l'ADEME sur les déchets) pour permettre un bon suivi des indicateurs de résultats et donc une meilleure diffusion des actions sur le territoire en leur donnant de la lisibilité.

N.B. : les Observatoires départementaux des déchets non dangereux et du BTP ont été créés en 2012. Leurs missions prendront fin en décembre 2016 compte-tenu de la Loi NOTRe et du transfert de la planification à la Région.

### **Enjeux liés à la maîtrise de l'urbanisation :**

- Enjeu 1 : constat d'un manque de référentiel commun sur l'aménagement durable. Face à ce constat : proposition d'élaboration d'une charte régionale, véritable boîte à outils adaptables aux territoires pour intégrer la transition énergétique aux documents d'urbanisme.
- Enjeu 2 :

### **Enjeux liés à la mobilité :**

- Enjeu 1 : pérennisation du financement sur le stationnement vélo sécurisé et sur le développement des pistes en interurbain dans un maillage cohérent.
- Enjeu 2 : capitalisation et la mutualisation des données liées à la mobilité.

### **Enjeux liés à la qualité de l'air :**

- Enjeu 1 : diffuser l'information sur la qualité de l'air, en relation notamment avec la mobilité, pour sensibiliser les décideurs et le grand public (ce qui pourrait passer par le déploiement d'antennes locales d'Air PACA par exemple).



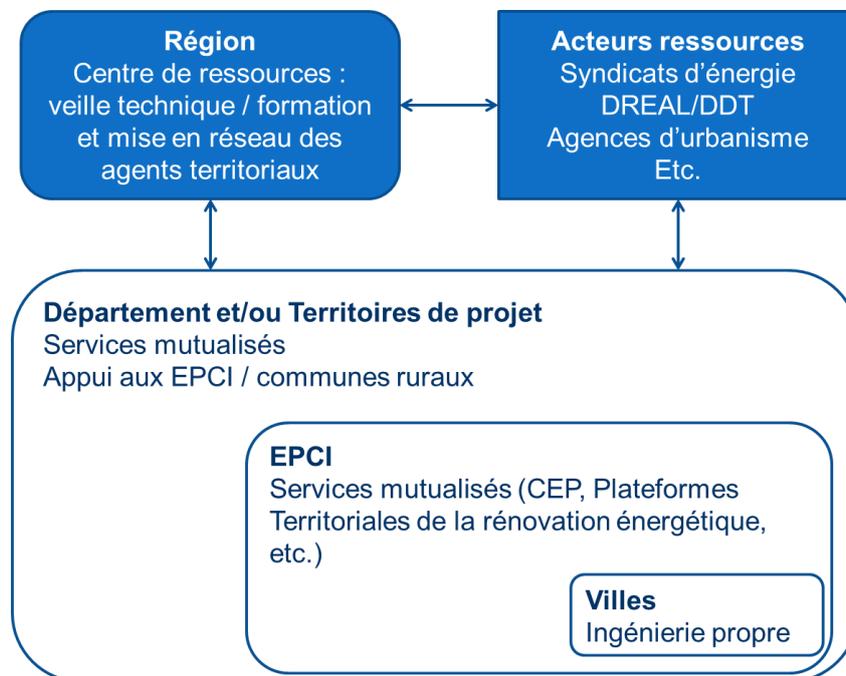
## Synthèse des propositions de rationalisation de l'action publique territoriale par chapitre de la CTEC

### Réflexions générales

- Comment intégrer la mutation très forte de l'organisation territoriale dans la CTEC ? La philosophie serait une CTEC sur les enjeux essentiels pour tenir compte de l'évolutivité du contexte territorial.
- La CTEC ne doit pas faire d'économie sur la partie pédagogique de la convention. S'adressant aux élus et signée par les instances délibérantes elle se doit d'être explicative sur les enjeux liés au climat air énergie.
- La CTEC doit favoriser l'harmonisation des critères d'attribution des aides et donc la cohérence des interventions des collectivités.
- Une convention d'application de la CTEC sera sans doute utile.

### Ingénierie

#### Propositions d'organisation issues de la Région et des précédents ateliers (schéma présenté en atelier) :



#### Propositions complémentaires / réajustements :

##### Propositions complémentaires/réajustement :

Pour ce qui concerne la Métropole Aix Marseille Provence, la proposition s'articule comme suit :

- Les Communes portent les actions liées à leur patrimoine (avec un appui technique mutualisé le cas échéant : CEP).
- Les EPCI accueillent l'essentiel de l'ingénierie publique pour la mise en œuvre de la transition énergétique.
- La Métropole porte la stratégie.

Dans un tel schéma, la Région est effectivement identifiée comme un centre de ressource.

L'ingénierie privée doit être prise en compte dans la réflexion et ajoutée sur le schéma (acteurs ressources). Un club technique sur le thème climat-air-énergie pourrait être créé. Sa vocation, la formation continue, un réseau d'échange entre élus et entre techniciens, mutualisation d'ingénierie bâtiment.

Un service mutualisé de capitalisation des données pourrait être cofinancé par la région et les territoires.

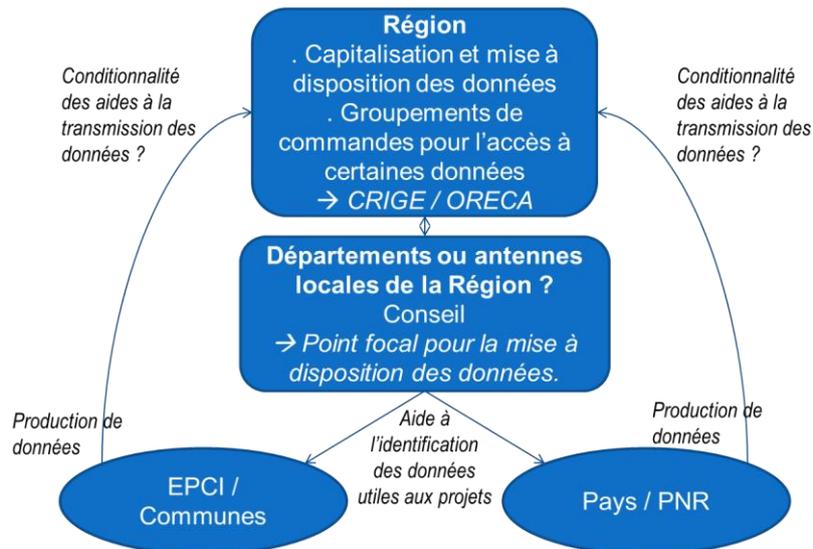


Schéma ajusté proposé :



## Données

Propositions d'organisation issues de la Région et des précédents ateliers (schéma présenté en atelier) :



Propositions complémentaires / réajustements :

Commentaires :

- Il n'est pas nécessaire de mettre en place des relais locaux (antennes locales de la Région ou Département).



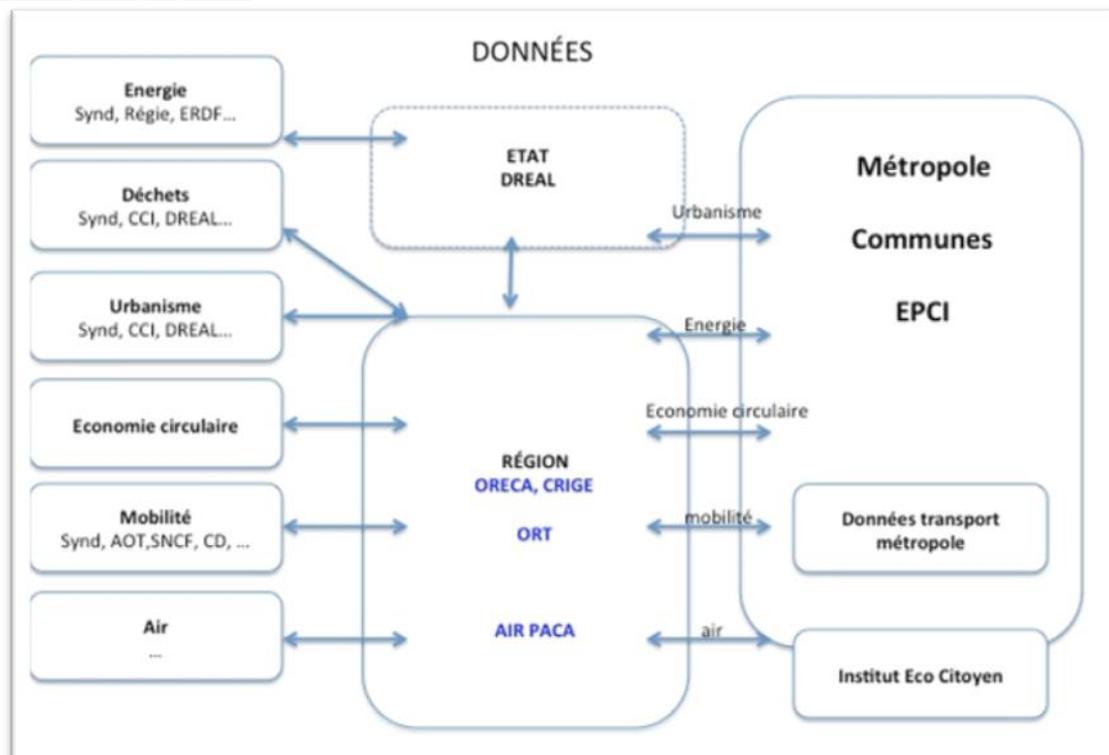
### Propositions complémentaires/réajustement :

- La Région établit des cahiers des charges ou des conventions avec chaque EPCI pour fixer les attentes de la Région et de l'EPCI en matière de gestion et de capitalisation des données ; ainsi que les modalités qui seront mises en œuvre pour y répondre (y compris une participation financière de l'EPCI). Un tel cahier des charges doit permettre :
  - o Pour la Région : de capitaliser les données dont elle a besoin pour assurer un suivi des objectifs régionaux de transition énergétique. La définition d'un référentiel commun à l'ensemble de la région (types de données capitalisées / format / échelle / etc.) serait utile, pour ne faire remonter que les données utiles à capitaliser à cette échelle et faciliter leur capitalisation et leur traitement par la Région.
  - o Pour l'EPCI : d'obtenir les données dont il a besoin pour conduire ses politiques air-climat-énergie.

Cela suppose à l'échelle régionale le déploiement d'un service mutualisé dédié, allant au-delà des activités actuelles de l'ORECA.

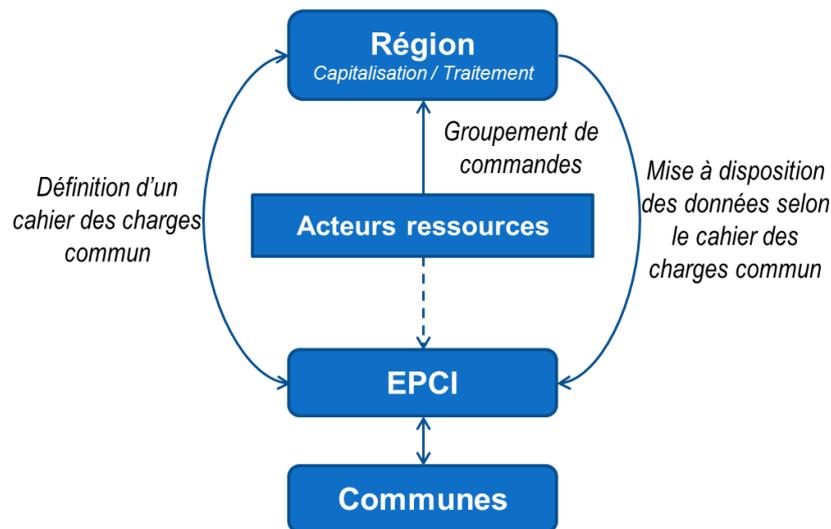
- Dans ce cadre, la Région a vocation à échanger avec les acteurs ressources pour collecter les données nécessaires aux EPCI (en favorisant ainsi les groupements de commande).
- Les EPCI gardent quant à eux la main sur leurs données, qu'elles mettent à disposition des communes.

### Schéma ajusté proposé :



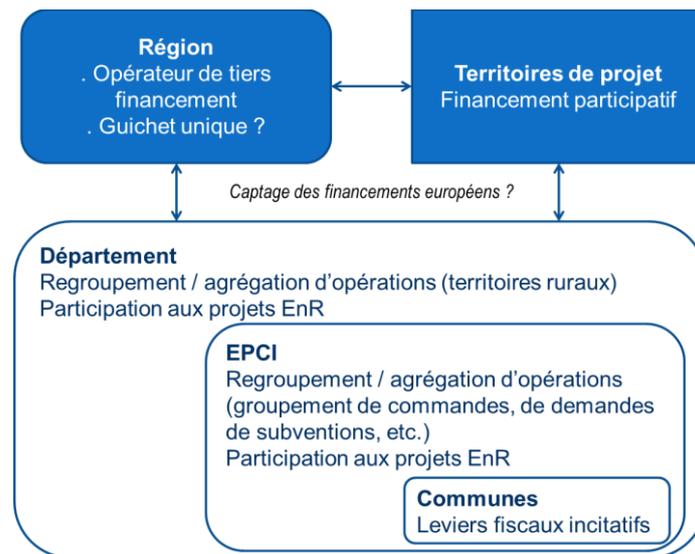


Autre schéma ajusté proposé :



**Financements**

**Propositions d'organisation issues de la Région et des précédents ateliers (schéma présenté en atelier) :**



**Propositions complémentaires / réajustements :**

Commentaires :

- La mise en place du guichet unique à l'échelle régionale pourrait s'accompagner d'un appel à projet annuel, avec une harmonisation des critères d'accès aux financements dans la CTEC pour le cadrer.
- Il est proposé de créer un service mutualisé d'aide au montage de dossiers de financement à l'échelle régionale. Cet appui est indispensable pour les demandes de financement européen et leur suivi (très complexe).
- Tiers financement : s'il n'est pas possible de le mettre en place à l'échelle régionale, l'échelle métropolitaine peut également s'avérer pertinente.
- La question du conventionnement entre les territoires doit être pensée dans un souci d'harmonisation (critères commun, actions communes, etc.) pour plus d'efficacité. La notion de convention d'objectif, qui favorise la transmission d'expérience et de données au moment de la mise en paiement paraît très pertinente en ce sens.